



Module UE 7 : PROJET TUTEURE

Objet : Recherche de commanditaires de projet tuteuré pour des apprenants en licence professionnelle « Agriculture Biologique, Conseil et Développement » - année 2016-2017

Bonjour,

Dans le cadre de leur formation **licence professionnelle "Agriculture Biologique Conseil et Développement" (ABCD)**, les étudiants sont amenés à réaliser plusieurs travaux de groupes, et notamment sur des sujets répondant à une [demande concrète de la part d'opérateurs économiques, groupement de producteurs, organisation professionnelle.](#)

En tant que structure investie, de près ou de loin, dans les filières biologiques, je souhaite notamment vous présenter l'un de ces travaux, [le projet tuteuré \(à conduire de fin mars à début mai 2017\)](#), qui peut vous intéresser, et pour lequel des sujets peuvent être traités par les apprenants (issus de nos différents sites) dès cette année.

Le projet tuteuré : c'est un sujet, à traiter par un groupe de 3 à 6 étudiants, sur une durée de 120 heures par étudiant (soit un peu plus de 3 semaines dédiées).

- **Définition** : C'est un travail réalisé par un groupe de 3 à 6 étudiants, pour le compte d'un commanditaire : entreprise, structure professionnelle, institut technique ou de recherche, centre de formation... Les étudiants auront à conduire un projet technique ou de développement, en appliquant une méthodologie réfléchie. La préférence est donnée à des sujets pluridisciplinaires. Chaque projet tuteuré aboutit à un rapport écrit (20 pages) et un exposé oral devant un jury.
- **Volume horaire** : 120 heures (pour chaque étudiant), réparties sur plusieurs semaines bien balisées :
 - **Période de travail** :
 1. **semaine n° 11 (13 au 17 mars 2017)** –35 h de travail
 2. **semaines n°13 (30.31 mars)**- 14h de travail
 3. **semaine 14 (03 au 14 avril 2017)** –35 h de travail
 4. **Semaine n°17(2 au 3 mai 2017)** : 4 journée de travail 28h et 1 journée de restitution orale.
 - **Restitution écrite et orale prévue, en présence du commanditaire.** Le 28 avril 2017
- **Encadrement** : chaque projet tuteuré est encadré par un tuteur pédagogique (enseignant) disponible pour répondre aux sollicitations des étudiants, les guider dans la recherche d'information, les conseiller dans leur démarche pratique et méthodologique et les orienter dans l'élaboration du rapport. Ceci est toujours fait dans un souci d'autonomisation et de

responsabilisation des étudiants. Cependant, le suivi principal et l'évaluation du projet tuteuré sont assurés par le commanditaire, durant les semaines balisées pour ce travail.

- **Conditions matérielles** : Il est demandé au commanditaire de prendre en charge les frais de fonctionnement et de missions de son sujet de « projet tuteuré ». Une convention (type convention de stage) peut être signée à cet effet.
- **Exemples** : la réalisation d'une étude de marché sur un nouveau produit, l'étude d'une filière spécifique pour l'approvisionnement d'une plateforme de distribution vers la restauration collective, la participation à un observatoire des prix et de la consommation à l'échelon local, l'élaboration d'un cahier des charges de sécurisation des approvisionnements, construction et réalisation d'enquêtes dans le cadre d'un programme de recherche-expé, analyse des besoins en terme de suivi technique et économique pour des agriculteurs, ou encore une étude technologique...

- ➞ En conséquence, si vous avez des projets/sujets concrets, qui concernent vos activités actuelles et qui peuvent coller à notre calendrier de formation, à proposer à nos étudiants de la Licence ABCD

Pour ce faire, vous pouvez prendre contact avec Catherine BERGERAN au CFPPA du Rheu, ou **remplir le document ci-joint "Fiche descriptive du projet"** afin que l'équipe pédagogique puisse évaluer votre proposition et la présenter aux apprenants.

[Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ce message auprès de vos adhérents respectifs \(le cas échéant\) ou de toute personne/entreprise susceptible d'être intéressée.](#)

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations et nous restons à votre disposition pour plus d'information.

Votre contact au CFPPA du Rheu : Catherine BERGERAN, 02 99 60 88 26, catherine.bergeran@educagri.fr

Rappel : la formation licence pro ABCD est une formation nationale et multi-sites. Elle est cohabilitée entre VetAgro-Sup et l'Université Blaise Pascal de Clermont. Elle concerne les établissements d'enseignement agricole partenaires suivants : CFPPA de Rennes-Le Rheu (35), CFPPA de Saint Affrique (12), Inéopôle formation (81), MFR de Aneyron (26), EPL de Brioude-Bonnefont (43), EPL de Tulle-Naves (19), CFPPA du Vaucluse (84), CFPPA du Gard (30), EPL de Croix-Rivail (Martinique) et CFPPA du Bas-Rhin (67).